

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 128

Artikel: La deuxième femme membre de la Chambre des communes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256750>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vaillant chef de la récolte des signatures : M^{lle} Mooser, l'infatigable organisatrice de tant de soirées à notre bénéfice; M^{me} Chappuis, notre secrétaire, et son mari, dont le triple concours, comme rapporteur au Grand Conseil, comme rédacteur du *Journal de Genève* et comme conférencier fut inappréciable. Et M^{me} Schreiber-Favre et M. Privat, parmi nos conférenciers, et M^{me} Braschoss, qui assumait à elle seule la lourde responsabilité de l'expédition des 40.000 exemplaires du *Vote des Femmes*, et M^{lle} Lachenaf, qui mit son crayon de talent au service de notre cause, et, derrière eux, tant et tant d'autres encore, qui, sans bruit, recueillirent des signatures, et écrivirent ou collèrent des adresses, et vendirent des cartes postales, et parlèrent et agirent pour nous... Nous le répétons : ils sont trop pour que nous puissions les nommer tous ici. Mais à tous, directement et indirectement, nous tenons à dire un mot personnel, un seul mot, mais du plus profond de notre reconnaissance et de notre amitié : **Merci.**

E. G.D.

Un succès féministe au Conseil fédéral

Ils sont trop peu fréquents, les succès de ce genre, pour que nous ne nous hâtons pas, pour une fois qu'il s'en produit un, de le signaler immédiatement à nos lecteurs.

On sait que la III^e Conférence internationale du Travail va se réunir à Genève pour étudier les conditions du travail dans l'agriculture, comme elle avait étudié à Gênes en 1920 les conditions du travail maritime, et à Washington en 1919 les conditions du travail dans l'industrie. (C'est donc elle, pour le dire en passant, qui a voté ces fameuses Conventions et Recommandations de Washington, dont nous avons si souvent entretenu nos lecteurs.) Or, aux termes mêmes du traité établissant ces Conférences internationales du Travail, « quand des questions intéressant spécialement les femmes doivent venir en discussion à la Conférence, une au moins parmi les personnes désignées comme conseillers techniques (par chaque pays membre de la Société des Nations) devra être une femme. »

Le Conseil fédéral n'avait pas cru devoir observer cette disposition lorsqu'il envoya à Washington, voici deux ans, une délégation représentant la Suisse. Et pourtant, on sait si les questions à l'ordre du jour concernaient les femmes ! Il est vrai d'autre part qu'aucune de nos grandes Associations féminines n'ayant bien réalisé le droit des femmes à être représentées par une des leurs à ces Conférences, n'avait formulé de demande. La Conférence de Gênes qui vint ensuite n'intéressait pas du tout les femmes, mais il en était autrement de celle de Genève, puisque les statistiques évaluent à 332.000 (en chiffres ronds) le nombre des femmes employées en Suisse dans l'agriculture, soit le 43 % de ceux qui se livrent aux travaux de cet ordre. Aussi, dès le mois de juillet, l'Association suisse pour le Suffrage féminin prenait-elle l'initiative d'une requête au Conseil fédéral, que signèrent avec elle l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses et la Société d'Utilité publique des Femmes suisses, demandant, en application de l'article que nous mentionnons plus haut, la nomination d'une femme comme conseiller technique. On se fit bien un peu tirer l'oreille en haut lieu, alléguant la situation spéciale que crée à la Suisse son droit constitutionnel fédéral, les frais de délégation (à Genève !), etc., mais devant l'attitude très ferme des trois Associations, le Conseil fédéral finit par nommer comme conseillère technique leur candidate, M^{me} Gillibert-Randin, de Moudon. Nombre de nos lecteurs connaissent M^{me} Gillibert, savent à quel point elle est qualifiée pour représenter dignement les intérêts des femmes suisses travaillant dans l'agriculture, et se joindront par conséquent à nous pour lui exprimer toutes nos plus chaudes félicitations pour cette nomination, qui est en même temps un succès féministe dans notre pays.

La deuxième femme membre de la Chambre des Communes.

Lady Astor n'est plus l'unique femme député au parlement anglais; Mrs. Wintringham a été élue, le 23 septembre, dans la circonscription électorale de Louth, en remplacement de son mari, Mr. Tom Wintringham, décédé subitement.

Qu'en pensent chez nous les femmes qui repoussent, par indolence ou esprit de routine, le droit de vote ?

Mrs. Wintringham est une libérale indépendante; elle a obtenu 8.386 voix contre 7.695, données au candidat conservateur, Sir Alan Hutchings, et 3.873 en faveur du représentant travailliste, Mr. George.

Le correspondant du *Sunday Times* du 18 septembre prédisait son élection en ces termes :

« J'ai habité longtemps Louth et j'ai connu intimement Mr. Wintringham. J'ai été assez souvent en relation avec sa veuve pour pouvoir dire qu'elle est le meilleur candidat que les libéraux puissent mettre en avant et cela en dehors de toute raison de sentiment. »

En effet, Mrs. Wintringham a tout un passé politique qui l'a préparée mieux que quiconque à sa participation au gouvernement. Cette intellectuelle a déployé toute sa vie une activité bienfaisante, sans pareille. Avant son mariage, bien que directrice de l'Ecole de Grimsby, elle est en même temps un membre zélé d'une société féminine, qui s'intitule *The Women's Own*, (Le bien des femmes), présidente de la branche locale de l'*Association des Femmes pour la Tempérance*, et une fidèle dévouée de l'Eglise congréganiste. Douée d'une remarquable facilité d'élocution, elle a toujours exercé une influence rayonnante sur le développement intellectuel et social de son entourage. Lorsque après son mariage elle s'établit avec son mari à Little Grimsby Hall, près de Louth, elle redoubla d'effort et se dépensa sans compter dans vingt différentes institutions publiques. Aussi on la voit pendant la guerre membre du *Comité agricole de Lindsey*, présidente du *Comité des femmes agricultrices*, elle fut l'une des trois dames désignées pour faire partie du *Comité du Logement*, sous le contrôle du *Conseil de district rural de Louth*, puis présidente de l'*Association des femmes libérales de Louth*, secrétaire de la *Fédération des Institutions féminines de Lindsey*, présidente de l'*Association des Citoyennes de Louth*, etc., etc.

Plus utilement encore, peut-être, son activité s'attacha à faire revivre les industries locales des villages, à stimuler la production, à prêcher l'épargne. Elle ne se lassait point, pendant plusieurs années, de faire dans ce but des tournées de discours, toujours écoutés, entrant ainsi sans cesse en contact direct avec la population rurale, qu'elle représente aujourd'hui au Parlement et dont elle défendra éloquemment les intérêts. A cette mission, elle se donnera tout entière — combien d'hommes députés peuvent en dire autant ? — car aucun lien de famille ou professionnel ne l'entrave.

Mr. Wintringham était très populaire, et l'affection et la confiance qu'il inspirait ont été reportées sur sa veuve, qui avait toujours été son auxiliaire et partageait absolument sa manière de voir. Dans son adresse à ses électeurs elle proclame qu'elle suivra de point en point le programme que s'était tracé son mari, qu'elle continuera son œuvre. Aussi, lorsqu'à un meeting populaire à l'Hôtel-de-Ville de Louth, devant une salle archicomble, on la vit monter à la tribune, dans ses voiles de deuil, toute l'assemblée, comme mue par un ressort, d'un seul élan se

leva et pendant plus d'une minute resta debout, recueillie en un silencieux hommage.

Quel député peut se flatter d'être plus profondément uni à la population qu'il représente, et dont il doit interpréter les aspirations et dicter les volontés ?

Les adversaires du vote et de l'éligibilité des femmes les combattent au nom de l'esprit de famille, par crainte que l'intérêt de la chose publique détourne celle-ci de leur foyer, suscite un nouveau sujet de conflit dans les ménages.

Pourtant, lorsqu'une épouse, comme la nouvelle députée, continue l'œuvre commencée par son mari, ne satisfait-elle pas superbement à l'idéal biblique de l'« aide semblable à lui » que, selon la Genèse, Dieu donna au premier homme ?

Après avoir secondé et soutenu son mari dans son travail, Mrs. Wintringham couronne son œuvre après sa mort. Comme cette certitude a dû adoucir les derniers moments du regretté député de Louth, si profondément attaché à ses devoirs, et qui, sans elle, laissait son œuvre inachevée !

Ses électeurs l'ont compris ; instinctivement ils ont adopté, comme un second lui-même, la femme, dans l'épanouissement gracieux de la vie, qui porte son nom et dont le regard intelligent et doux leur promet sa maternelle sollicitude.

Lady Astor et Mrs. Wintringham résument l'idéal des suffragistes, celui de la femme auxiliaire de l'homme dans la vie publique comme au foyer, gouvernant *avec* lui et non *contre* lui, pour le bien de l'humanité.

Que les femmes qui se dérobent à leurs devoirs civiques méditent cet exemple ; qu'elles n'oublient pas que dans la crise chaotique du monde que nous traversons, l'avenir est aux peuples qui agissent et défendent leurs droits, non à ceux qui s'endorment dans une béate quiétude.

Clara MICHEL-DELINE.

XX^{me} Assemblée générale de l'Alliance de Sociétés féminines suisses

(Berne, 2 octobre 1921)

L'année dernière, à pareille époque, les sociétés lausannoises de l'Alliance avaient engagé celle-ci à tenir sa prochaine Assemblée générale dans leur ville. La proposition avait été acceptée, mais le second Congrès des intérêts féminins se réunissant cet automne à Berne, il fut décidé que cette assemblée générale serait convoquée dans la même ville que le Congrès dont elle constituerait en quelque sorte la préface ou l'introduction. En prévision également de toutes les séances qui solliciteraient l'intérêt des femmes suisses entre le 2 et le 6 octobre, il ne fut prévu qu'une Assemblée générale restreinte.

Dans son discours présidentiel M^{lle} Zellweger, indique que notre Fédération compte aujourd'hui plus d'une centaine de sociétés, 5 nouvelles y étant entrées au cours du dernier exercice. Par contre trois démissions sont à enregistrer, deux sociétés s'étant dissoutes. Une Commission du Travail a été nommée dernièrement, mais pour éviter de doubles emplois, il serait question de remettre ce qui aurait pu être de son ressort à la Commission d'Etudes législatives.

L'Alliance est représentée par deux déléguées à la Commission fédérale pour la revision de la loi sur l'assurance-maladie: M^{me} Gourd et M^{me} Dr Leuch. Une pétition, contre-

signée par la Société d'Utilité publique des femmes suisses et par l'Association suisse des Amies de la jeune fille, relative à l'office fédéral du travail des femmes, et demandant au Conseil fédéral que les femmes puissent y occuper les mêmes postes que les hommes, n'a pas reçu de réponse. Trois autres pétitions ont été signées par l'Alliance : l'une adressée au Conseil fédéral par l'intermédiaire de la délégation suisse à la S. d. N., concernant la traite des femmes et deux autres de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, demandant que le Conseil fédéral nomme une femme comme expert technique dans cette délégation et qu'une femme soit envoyée comme conseillère technique pour défendre les intérêts féminins dans l'agriculture à la troisième conférence internationale du travail.

Quant au rapport de la trésorière, il démontre que nos finances ne sont guère prospères, grâce au renchérissement des voyages et des frais de bureau et d'impression, aussi de nouvelles ressources doivent-elles être trouvées.

L'active Commission d'Education nationale présente un rapport par l'organe de M^{lle} Serment qui, avec chaleur, nous parle des tentatives intéressantes faites pour créer des rapports entre les instituteurs et les parents de leurs élèves. On peut citer l'exemple de La Chaux-de-Fonds où les autorités elles-mêmes ont pris l'initiative de ce rapprochement. De plus, la Commission se préoccupe des écoles complémentaires obligatoires pour les jeunes filles.

La « *Berufskommission* » nommée l'année dernière, préconise un « Bureau central d'orientation pour femmes » qui entrerait en rapports avec toutes les organisations féminines et professionnelles et qui pourrait être fondé avec le concours d'autres sociétés.

L'Union des Femmes de Genève voudrait que l'intérêt des femmes suisses se manifestât toujours plus activement à l'égard de la S. d. N., celle-ci poursuivant un but humanitaire et pacifiste et marquant, malgré ses imperfections, un pas en avant vers l'entente internationale. M^{lle} Gourd développe cette proposition avec éloquence, montrant que la S. d. N. doit nous être particulièrement sympathique, étant donnés ses principes féministes : quelques femmes, en effet, y occupent déjà des fonctions. La S. d. N. ne pourra agir efficacement que si elle est soutenue par l'opinion publique que nous pouvons contribuer à gagner en sa faveur. Apportons-lui notre appui et travaillons dans la mesure de nos forces à la rendre populaire autour de nous. En France, en Allemagne, en Angleterre, il existe des associations de femmes pour la S. d. N. L'« Association nationale suisse pour la S. d. N. » admet des femmes au même titre que les hommes ; en y entrant, nous prouverons notre désir de collaborer à cette grande œuvre de paix internationale.

M^{lle} E. Vischer, de Bâle, présidente des « *Sempacherinnen* », vient encore développer le vœu présenté en avril dernier au Comité de l'Alliance par son groupe de jeunes filles qui réclame l'institution d'un service civique obligatoire pour les jeunes filles. Cette suggestion est remise pour étude à la Commission d'Education nationale.

Telles sont, dans les grandes lignes, les quelques sujets qui ont retenu l'attention de cette Assemblée qui, bien que n'ayant pas eu à prendre de décisions importantes, fut intéressante en prouvant une fois de plus dans combien de domaines s'exerce l'activité des femmes, démonstration que fit de façon si magistrale le Congrès qui s'ouvrait le même soir.

Lucy DUTOIT,